

Direction générale des ressources humaines
Sous-direction de l'attractivité des métiers
et du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale,

- Vu l'arrêté du 8 septembre 2025 modifié autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture du concours interne de recrutement de professeurs certifiés stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat du second degré (CAPES),
- Vu l'arrêté du 20 novembre 2025 nommant les présidents des jurys des concours internes du CAPES ouverts au titre de la session 2026,
- Vu les propositions de la présidente du jury concernant les membres du jury,

ARRETE

Article 1 : Le jury du concours interne du CAPES, section langues vivantes étrangères : portugais, est constitué comme suit pour la session 2026 :

Présidente

Mme Isabelle LEITE TEIXEIRA
Inspectrice d'académie - Inspectrice pédagogique régionale

Académie de CRETEIL

Vice-Président

M. Fernando AMORIM
Inspecteur d'académie - Inspecteur pédagogique régional

Académie de VERSAILLES

Membres du jury

M. Nuno PAIVA SANTOS
Professeur certifié

Académie de POITIERS

Mme Alice PEREIRA
Professeure certifiée

Académie de CRETEIL

Mme Célia PIRES PEREIRA
Professeure agrégée

Académie de PARIS

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 01 décembre 2025

Pour le ministre de l'éducation nationale,
et par délégation,
La sous-directrice de l'attractivité des métiers
et du recrutement

Nadine COLLINEAU